

CERCLE DE THEIA

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Le Cercle de Théia est une association Loi 1901 qui conçoit et anime des événements sur Amiens et ses environs en faisant découvrir les pépites et les curiosités locales.

Son premier objectif est de concevoir, organiser les échanges entre entrepreneurs, artistes, intellectuels et citoyens pour mettre de la couleur dans la vie amiénoise.

Son second objectif est d'être acteur sur les grands débats sociétaux.

Association Engagée

Le Cercle de Théia a également pour vocation de s'engager sur le territoire sur des questions de société. C'est dans ce cadre que nous avons célébré les « Invisibles ... Essentielles » à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes le 7 Mars 2023 à la Bodéga, Stade de la Licorne, pour une Première Nuit de l'Égalité.

Nous rejoindre c'est :

- ▶ Participer à nos événements et bénéficier d'avantages
- ▶ Être tenu au courant de nos actions
- ▶ Profiter de nos services
- ▶ Devenir bénévole
- ▶ Financer les projets innovants d'une association
- ▶ Le plaisir de donner, de s'engager et de participer !

Comment ?

Remplissez le formulaire d'adhésion ci-après et l'adresser à adhesion@a-theia.fr avec votre règlement de 20€.

Votre adhésion sera effective à la réception du reçu.



Association Loi 1901

BULLETIN D'ADHÉSION

ASSOCIATION « CERCLE DE THEIA »

31 RUE DU PETIT FORT, 80136 RIVERY

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

À conserver par l'Association

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse postale : _____

Mail : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Entreprise : _____

Je déclare reconnaître l'objet de l'association et respecter le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition sur le site internet. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de 20€ en 2023 pour devenir Membre Adhérent.

Fait à Le

Signature (faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

En vertu de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association « Cercle de Theia » s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales ou à les céder à des tiers.

L'adhérent dispose par ailleurs d'un droit de regard par rapport à ses informations personnelles.